

Commune de Vaugrigneuse (91)



ARCHITECTURE, URBANISME & PAYSAGE

Etat des lieux patrimonial – Mars 2009

NOTE DE SYNTHÈSE

PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE



NOTE DE SYNTHÈSE COMMUNALE

Cet *Etat des lieux patrimonial* a été commandité
par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
et réalisé en collaboration avec le Service régional de l'Inventaire



NOTE DE SYNTHÈSE COMMUNALE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

A l'occasion de la révision de la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, a été proposé un élargissement de son territoire par la Région Ile-de-France. C'est pour mieux connaître les nouvelles communes impétrantes et leurs caractéristiques patrimoniales que ce travail a été lancé. Rappelons que le Syndicat mixte du Parc est tenu de prouver aux instances nationales qui renouvelleront son label la cohérence territoriale et patrimoniale de ce nouveau périmètre et de faire preuve de la richesse du patrimoine culturel qui le constitue.

Compte tenu des délais contraints et de l'agrandissement significatif du territoire, il n'a pas été possible de lancer un inventaire du patrimoine, démarche très précise de connaissance, d'analyse et de catégorisation du patrimoine bâti qui demande beaucoup de temps (2 à 3 ans par commune habituellement).

Voilà pourquoi a été commandé un *Etat des lieux patrimonial*, une analyse plus rapide des éléments bâtis, selon une méthodologie élaborée avec le Service régional de l'Inventaire.

Quelques précautions doivent être précisées concernant cette méthode et le résultat obtenu. Il est important de redire que le travail réalisé ne constitue en aucun cas un inventaire mais un *diagnostic patrimonial* compte tenu de la masse à étudier dans le délai imparti. Le travail d'analyse et de classement tient plus de l'impression que de l'étude car il ne s'est pas fait avec un recul suffisant. Voilà pourquoi la catégorisation n'a peut-être pas toujours été très précise et le manque de temps n'a pas permis la réflexion, ni le réajustement des données saisies sur le terrain. Par ailleurs, le repérage a été réalisé selon des catégories typologiques envisagées a priori : il n'a pas été possible de les affiner en fonction des terrains visités.

Il n'en reste pas moins que le résultat permet une analyse globale de l'intérêt patrimonial des communes visitées, analyse fondée sur des données précises.

Enfin, l'appel d'offres ayant été lancé le 9 juin 2008, l'étude n'a porté que sur les 37 communes ayant fait vœu, à cette date, de participer aux travaux préparatoires de la charte par délibération. Il s'agit de :

<u>21 communes des Yvelines</u> BAZOUCHES-SUR-GUYONNE GALLUIS GAMBAIS GAMBAISEUIL GROSROUVRE HERMERAY JOUARS-PONTCHARTRAIN LA BOISSIERE-ECOLE LA HAUTEVILLE LA QUEUE-LES-YVELINES LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE LES BREVIAIRES	<u>et de 16 communes de l'Essonne</u> ANGERVILLIERS BOULLAY-LES-TROUX BRIIS-SOUS-FORGES COURSON-MONTELOUP FONTENAY-LES-BRIIS FORGES-LES-BAINS GIF-SUR-YVETTE GOMETZ-LA-VILLE JANVRY LES MOLIERES LE VAL-SAINT-GERMAIN LIMOURS
--	---

NOTE DE SYNTHESE COMMUNALE

LES ESSARTS-LE-ROI LES MESNULS LE PERRAY-EN-YVELINES MAREIL LE GUYON MERE POIGNY-LA-FORET RAIZEUX SAINT-LEGER-EN-YVELINES SAINT-REMY-L'HONORE	PECQUEUSE SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD VAUGRIGNEUSE
---	---

Les communes de Rambouillet et de Montfort-L'Amaury n'ont pas fait non plus partie de ce recensement, étant déjà -du fait de leur classement en ZPPAUP - très documentées en matière patrimoniale.

NOTE DE SYNTHÈSE COMMUNALE

FORME DES DOSSIERS REALISES

Pour chacune de ces communes étudiées, a été réalisé par le cabinet KARGO une *Note de synthèse* consistant en un rapport sur la commune, accompagnée de fiches décrivant chaque élément bâti relevé. Celles-ci sont regroupées dans un CD. Une base de données, intégrée dans le SIG du Parc, regroupe toutes ces données et permet une cartographie interactive des éléments repérés.

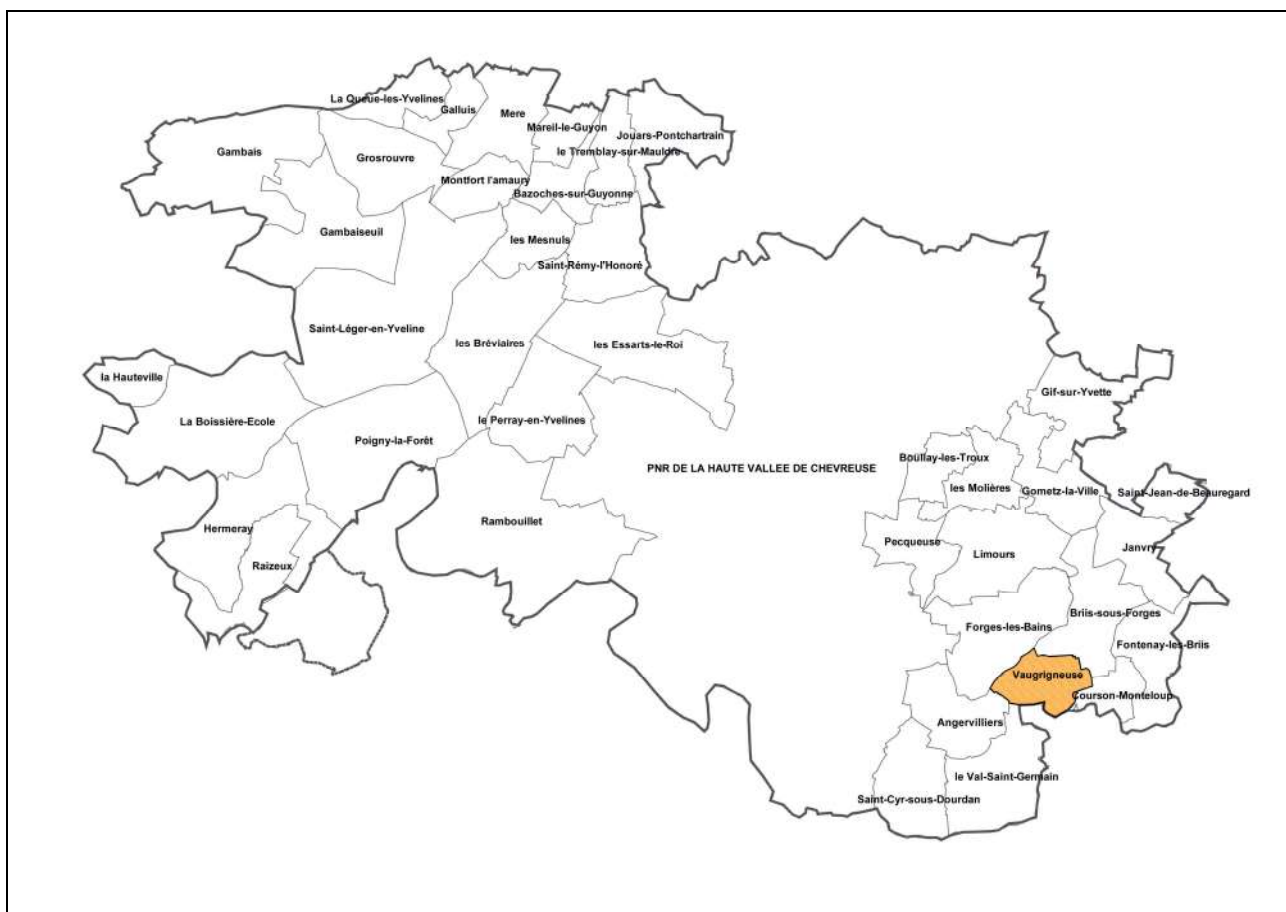
En outre, une *Synthèse générale* reprend les grandes caractéristiques du territoire dans son entier et propose des recommandations.

Une *Note historique préparatoire* a par ailleurs été réalisée par le Parc naturel régional et le Service régional de l'Inventaire pour chacune des communes étudiées.

Afin d'appliquer au quotidien sa politique de protection de la nature, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse demande que tous les rapports qu'il commande soient édités en recto verso.

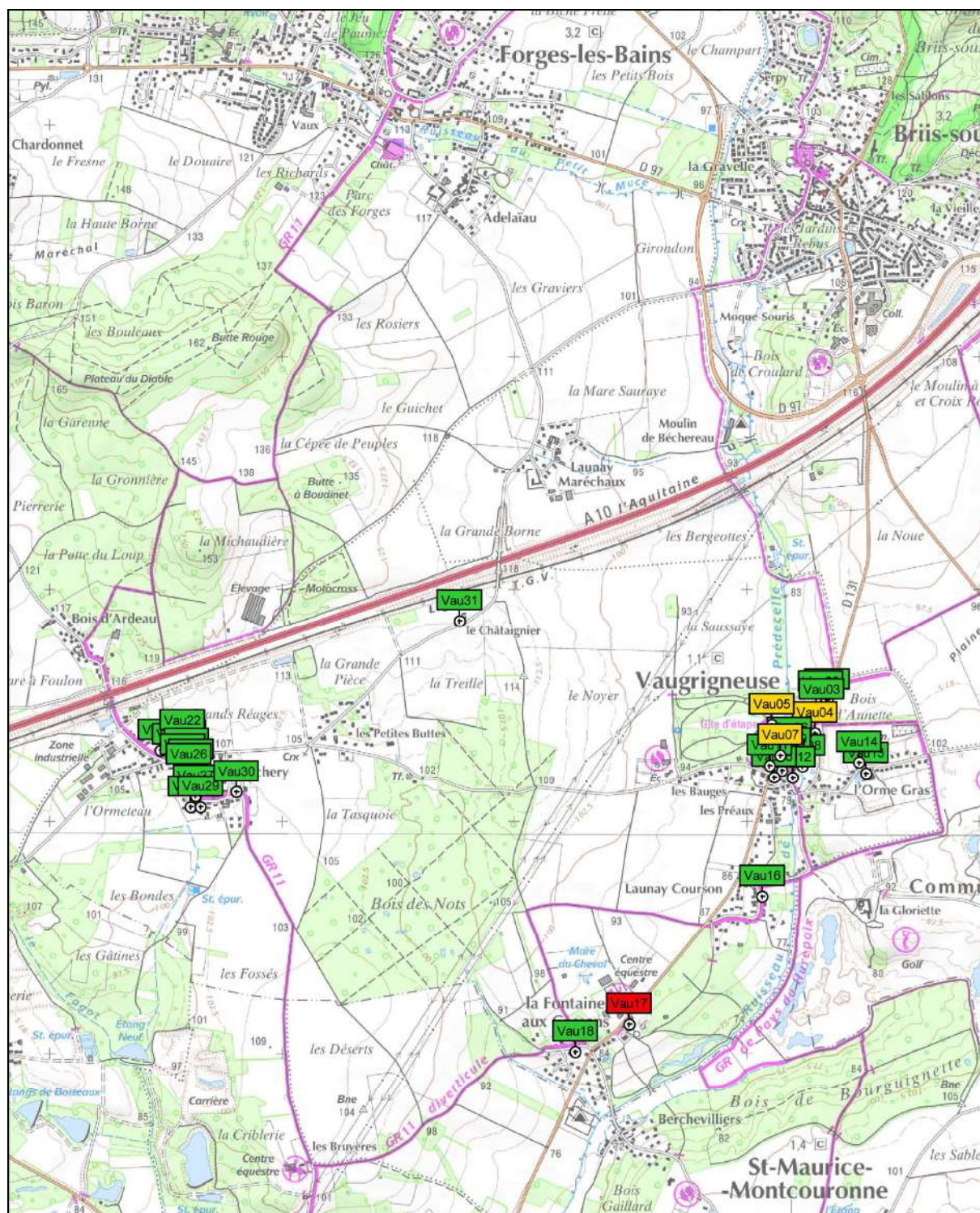
NOTE DE SYNTHESE COMMUNALE

COMMUNE DE			DEPARTEMENT	
VAUGRIGNEUSE			YVELINES	ESSONNE
DEGRE D'INTERET			STRUCTURE TRADITIONNELLE	
Exceptionnel	Remarquable	Intéressant	Lisible	Pas lisible
INTERET			Pittoresque	Historique
Architectural	Morphologique	Paysager		
TYPOLOGIES DOMINANTES				
Fermes	Maisons rurales			
PARTICULARITE				
Moulin	Château			
DOCUMENT D'URBANISME				
PLU	POS	Carte communale		



Localisation de Vaugrigneuse par rapport au PNR et aux autres communes favorables à leur rattachement – Kargo 2008

NOTE DE SYNTHESE COMMUNALE



Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée-de-Chevreuse

Etat des lieux patrimonial - 2008

VAUGRIGNEUSE (91)

ELEMENTS BATIS REPERES ET DEGRES D'INTERET PATRIMONIAL

- Patrimoine bâti exceptionnel
- Patrimoine bâti remarquable
- Patrimoine bâti intéressant

CartoExplorateur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:20000

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

500 m



NOTE DE SYNTHESE COMMUNALE

NOTE DE SYNTHESE

A – AUJOURD’HUI LE VILLAGE

1 - La forme urbaine du village

La commune de Vaugrigneuse compte un village étendu constitué de plusieurs quartiers et de deux hameaux. Chacun d’eux présente un patrimoine bâti de qualité avec des éléments remarquables et exceptionnels.



Le *village* se développe dans la continuité du château, face aux anciens communs. L’église et le moulin, isolés au nord-est du noyau villageois, marquent une des entrées du territoire de la commune. Le cœur du village est aujourd’hui massé autour de la mairie et de sa place centrale de forme triangulaire, à la croisée des chemins menant d’un côté vers Briis-sous-Forge et Saint-Chéron et de l’autre vers Angervilliers et Bruyères-le-Châtel.



NOTE DE SYNTHESE COMMUNALE



La commune ne compte qu'une seule ferme isolée.

Le *Hameau de Machery*, organisé autour d'un vaste espace rectangulaire formé par plusieurs chemins, est marqué par une juxtaposition de cours communes situées aux angles, dont la Cour du château (Vau29), qui en constitue un exemple remarquable par son unité et sa conservation. L'ensemble bâti de ce hameau porte ainsi une identité urbaine forte et remarquable. Néanmoins, la plupart de ces cours ont perdu leurs caractéristiques architecturales derrière des réhabilitations et des transformations inadaptées.

NOTE DE SYNTHESE COMMUNALE

2 - Caractéristiques paysagères

Le village s'est développé dans le creux du vallon du ruisseau de Prédecelle, bordé par des forêts au nord et ouvert au sud sur des terres cultivées.

Le parc du château avec son allée de grands arbres et son étang forme un cadre paysager d'importance dans l'environnement général du village.

Le territoire de la commune est traversé par une voie de chemin de fer et bordé par l'autoroute. Ces éléments apportent des nuisances acoustiques qui constituent un paysage sonore pollué par le bruit.



NOTE DE SYNTHÈSE COMMUNALE

3 – Les familles architecturales dominantes

La typologie architecturale la plus répandue est la ferme. Dans le village et dans les hameaux, elles sont refermées par un mur de clôture à l'alignement offrant sur la rue un long pan.



Un château et une imposante maison de notable construite dans le style d'un château Louis XIII, avec leurs communs, marquent le territoire de la commune.

Chacun accompagné d'un vaste parc, ce sont des ensembles architecturaux remarquables par leur ampleur et leur bonne conservation.



Les nouvelles constructions sont en général regroupées en lotissement à proximité du village ou en continuité des hameaux.

NOTE DE SYNTHÈSE COMMUNALE

4 – Les caractéristiques typologiques et architecturales des constructions



Les fermes et maisons rurales, familles architecturales dominantes sur le territoire de Vaugrigneuse, sont de petits bâtiments en rez-de-chaussée+combles ou en R+1+combles. Les toitures sont à deux pans. Les maçonneries sont en moellons de pierre enduites. Les granges et dépendances, placées en héberge, et les murs de clôture sont en enduit à pierres vues. On note quelques enduits rocailleux.

Les tuiles sont soit mécaniques petits moules soit plates.

NOTE DE SYNTHESE COMMUNALE

B – LES TENDANCES D'EVOLUTION

1 – Etat général du patrimoine

La commune présente un ensemble bâti de qualité dans un site préservé. Cependant l'ensemble ne peut être classé en remarquable.

On dénombre :

- *1 ensemble exceptionnel* : La maison de notable et ses communs de la Fontaine aux Cossons (Vau17), vaste et imposant ensemble dont la qualité architecturale et le bon état de conservation ont autorisé son classement en exceptionnel ;
- *3 éléments remarquables* : Le moulin aux abords du village (Vau04), le bel ensemble du château et de ses communs avec colombier (Vau05), le potager et son mur de clôture au centre du village (Vau07)



- *24 éléments intéressants.*

L'intérêt patrimonial du bâti est lié au caractère architectural et morphologique des constructions : implantation par rapport à la rue murs de clôture, cours intérieures, jardins potagers et vergers ...

Façades et enduits sont parfois dénaturés par des transformations malheureuses : proportion des ouvertures, modifications de menuiseries, couleurs et texture des enduits. Les toitures conservent en général leurs caractéristiques d'origine sauf lorsqu'il y a création de lucarnes ou de chiens assis. Les ensembles bâtis restent cependant cohérents.

2 - Les tendances de modifications

- Les mauvaises pratiques de restauration avec des modifications d'ouvertures
- La disparition volontaire des enduits de façade au profit de la pierre apparente
- La prolifération des menuiseries vernies ou des menuiseries PVC

NOTE DE SYNTHÈSE COMMUNALE

C – PISTES DE RECOMMANDATIONS ET DE PRESCRIPTIONS

Identité et particularité à préserver

- Préserver la qualité architecturale des communs des châteaux
- Les communs du château au centre du village doivent faire l'objet d'une attention particulière car encore dans leur état d'origine ils pourraient subir de lourdes modifications
- Mettre en valeur la rivière dans le village
- Préserver les structures de cours communes qui ont tendance à disparaître avec de lourdes modifications
- Attention à la prolifération de clôture de supermarché avec piliers en fausse pierres